



Date de dépôt : 11 octobre 2023

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Vincent Subilia, Fabienne Monbaron, Jean Romain, Jean-Pierre Pasquier, Beatriz de Candolle, Raymond Wicky, Pierre Nicollier, Véronique Kämpfen pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève

En date du 12 mai 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les rues dites basses (constituées de la rue de la Confédération, de la rue du Marché, de la rue de la Croix-d'Or et de la rue de Rive) constituent la principale artère marchande de Genève et qu'elles contribuent à l'attractivité de l'ensemble de l'agglomération et du canton ;*
- qu'un flux conséquent de transports publics et qu'un très grand nombre de piétons l'empruntent quotidiennement ;*
- que l'état de la chaussée de ces rues est actuellement incompatible avec la fonction de « vitrine » commerciale qu'occupe cet axe prioritaire et qu'il induit des risques pour les usagers ;*
- que la motion municipale M-1286 du 5 avril 2017 « Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur », demandant au Conseil administratif de la Ville de Genève de soumettre sans délai une étude chiffrée en vue de la rénovation du revêtement des Rues Basses, a été reportée 11 fois depuis son dépôt avant d'être finalement renvoyée le 20 mars 2018 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, laquelle n'a pas encore produit son rapport ;*

- *que les travaux liés à la mise en œuvre de l'initiative municipale « Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé » débiteront au plus tôt en 2023 et intégreront seulement dans leur troisième phase de réalisation le périmètre des Rues Basses ;*
- *que la situation des commerçants du centre-ville s'est passablement détériorée en raison de la crise sanitaire et qu'il est nécessaire d'offrir des conditions favorables à une véritable reprise de ce poumon économique,*

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre toute action nécessaire afin de remédier rapidement à la situation et à travailler avec la Ville de Genève dans l'objectif de rénover dans les meilleurs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est favorable à une amélioration des revêtements et des aménagements des Rues-Basses. Toutefois, l'Etat de Genève n'est pas compétent en la matière, car ces rues appartiennent au domaine public communal.

Dans le cadre des études en lien avec les aménagements piétonniers liés au parking Clé de Rive, l'office cantonal des transports (OCT) et l'office cantonal du génie civil (OCGC) avaient participé activement à l'élaboration du dossier d'autorisation de construire. Cette collaboration continue de manière active pour appuyer la Ville de Genève dans ses projets.

Les Rues-Basses représentant une artère commerciale majeure pour Genève, tout comme elles le sont pour le réseau de tramway, les services de l'Etat pourront appuyer de manière active la Ville de Genève dans ses différentes démarches, cette dernière se devant d'agir en tant que pilote dans un tel dossier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS